

Saint-André-Allas
Compte rendu du conseil municipal du 13 février 2024

Etaient présents : MM ALBIE Jean-Jacques, DELPECH Jean-Michel, DEPOIX Philippe, ROULLAND Jean-Luc, SALINIÉ Patrick, VERGNOUX Didier ; MMES AUDIT Carine, AUDY Céline, BRUSQUAND Régine, LAMOTHE Solange, MANET Muriel.

Absents excusés : GAUTHIER Jean-Pierre (procuration à VERGNOUX Didier) THIBART Dominique (procuration à LAMOTHE Solange)

VINETTE Patricia (MANET Muriel)

Absente: GALMOT Mylène

Le Conseil choisit comme secrétaire de séance DELPECH Jean-Michel, qui déclare accepter cette fonction. Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Groupe scolaire : Installation de la chaudière bois. Marché procédure adaptée. Choix des attributaires.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 10 novembre 2023 pour une remise des offres le 4 décembre. Il s'agit d'un marché alloti comprenant 7 lots. Consultation à laquelle 8 entreprises ont candidaté. La commission d'analyse des offres réunie le 15 décembre 2023 a déclaré le lot n° 3 infructueux, en effet, l'offre remise par l'entreprise est inacceptable au motif que son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché. La commission a décidé d'entrer en négociation pour les lots 1 - 4 - et 7, elle a validé la proposition du maître d'œuvre pour les lots 2 et 5. Considérant que le lot 6 « Plâtrerie » n'a reçu aucune offre, et que le lot 3 « gros œuvre » a été déclaré infructueux, la commission a décidé de consulter librement les entreprises de son choix pour les lots 3 et 6.

Les nouvelles offres et les offres négociées ont été présentées à la commission du 9 février 2024 à 11h00. Le montant total des 7 lots s'élève à 177661,46€ HT.

Vu le rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Groupe scolaire : Projet de remplacement de la chaudière : demande de subvention complémentaire DETR (Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux).

Après analyse des offres, il s'avère que le montant total du projet s'élève à la somme de 177 661.46 € HT alors que le coût prévisionnel initial s'élevait à 120 994.50 € HT.

L'attribution de subvention au titre de la DETR en date du 25 avril 2022 d'un montant de 36 298.35 € était calculée sur la base d'un taux de 30 % appliqué à la dépense initiale de 120 994.50 €. Il est nécessaire de solliciter un complément de financement auprès des services de l'Etat. Ce complément est proposé sur la différence du montant total de l'opération après l'attribution du marché d'appel à la concurrence soit 56 666.96 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention complémentaire auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024.

Aménagement d'une plateforme commerciale à la Boyne pour accueillir les commerçants ambulants (foodtrucks) et une supérette autonome API. Demande de subvention.

Le coût des travaux s'élève à 26 676.10 euros HT, soit 32 011.32 euros TTC.

Le conseil autorise le maire à déposer deux demandes de subventions. L'une auprès de l'état dans le cadre de la DETR (30 %), l'autre auprès du département dans le cadre des contrats d'objectifs (25%).

Convention SPA de Bergerac.

Cette délibération avait été reportée pour réunir davantage de précisions sur l'adhésion et les prestations attendues par la commune. La participation financière étant imposée aux collectivités, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette convention avec la SPA de Bergerac pour l'année 2024 moyennant une participation de 1,00 € par habitant, soit une dépense de 816 euros, dépense qui sera inscrite au budget 2024.

SMDE 24. Adhésion de transferts pour la Commune d'Alles-sur-Dordogne.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion au SMDE 24 de la commune d'Allas sur Dordogne avec le transfert de compétence « Protection du point de prélèvement » et le transfert de la compétence optionnelle Eau potable pour une exploitation par RDE 24.

Questions diverses.

Le fonctionnement du chalet L'And'Récup donne satisfaction. Il fonctionne. Il s'agit de renforcer la signalétique.

Saint-André-Allas
Compte rendu du conseil municipal du 27 février 2024

Etaient présents : MM DEPOIX Philippe, SALINIÉ Patrick, THIBART Dominique, VERGNOUX Didier.
MMES AUDY Céline, BRUSQUAND Régine, LAMOTHE Solange, MANET Muriel,.

Absents excusés : ALBIE Jean-Jacques procuration à THIBART Dominique ; GAUTHIER Jean Pierre procuration à VERGNOUX Didier ; DELPECH Jean-Michel procuration à SALINIÉ Patrick ; AUDIT Carine procuration à AUDY Céline ; ROULLAND Jean-Luc procuration à DEPOIX Philippe ; VINETTE Patricia procuration à MANET Muriel.

Absents : GALMOT Mylène,

Le Conseil choisit comme secrétaire de séance Madame LAMOTHE Solange qui déclare accepter ces fonctions.

Le compte rendu du précédent conseil est adopté.

DOB : Débat d’Orientation Budgétaire.

Le DOB a été lancé pour préparer le budget 2024. Il a été très ouvert : compte tenu de l’aboutissement cette année de plusieurs projets coûteux (plateforme commerciale, implantation chaudière bois de l’école), il conviendra d’être prudent budgétairement. Les projets de réfection de plusieurs voiries nécessiteront des arbitrages (commission des travaux).

Défense incendie feux de forêt : Demande de subvention Fonds vert

Afin d’améliorer la lutte contre les feux de forêt et la protection des habitants, des bâches incendie pourraient être installées sur les hameaux de la Castagnade, Lavergne, Marmont, Malartigue, selon les prescriptions du SDIS 24.

Le coût du projet s’élève à 8 593.52 € HT, soit 10 312.22 € TTC.

Le maire propose de faire une demande de financement auprès de l’Etat dans le cadre du Fonds vert, à hauteur de 40 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l’Etat.